

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2106-04

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11 + 3 proc

Votants : 14

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Michel CORSINI – Fabienne GALLI- Pascale PELLETIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Eliane CALDEI-VIDAL

**Objet : Signature d'une convention
D'occupation précaire et révoicable**

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL – Philippe ALLEGRINI

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que suite à l'attribution d'emplacements sur le domaine public communal pour la vente de plats cuisinés sur place ou à emporter, il convient d'instaurer une convention d'occupation précaire et révoicable.

Cette convention, précisant les modalités et les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé à occuper le domaine public communal, doit être signée avec les occupants.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire et temporaire avec les occupants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 24/06/2021
Qualité : Maire